

# MESURE COMPENSATOIRE

## Stage d'adaptation

En s'appuyant sur les qualifications et les expériences antérieures de l'étudiant, le stage d'adaptation a pour objectifs de :

- donner l'opportunité aux assistants sociaux étrangers de transférer leurs compétences au contexte français et de s'insérer professionnellement.
- préparer aux épreuves d'adaptation les professionnels étrangers en vue de l'obtention du diplôme d'État d'assistant de service social.

La durée, les caractéristiques et le contenu de ce stage d'adaptation dépendent de l'établissement de formation choisi par le demandeur.

### **Modalités pédagogiques** du stage d'adaptation :

- pédagogie active centrée sur l'alternance à travers des cours magistraux et travaux pratiques
- modules thématiques
- exposés et élaboration d'outils de travail
- ateliers d'analyse des pratiques professionnelles
- ateliers de préparation du rapport de stage et guidances individuelles

### **Épreuve liée au stage d'adaptation :**

Les candidats sont présentés par l'école aux épreuves de certifications.

Elles comportent la présentation (notée sur 20 points) et la soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles (notée sur 20 points) composé d'un document d'analyse d'une intervention sociale d'aide à la personne (ISAP) et d'une intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) de 10 pages chaque, dont une page d'énoncé de la situation (décret du 15 janvier 2009).

<p>Pour réussir cette épreuve, il est nécessaire <b>d'obtenir au moins 20 points sur 40.</b></p>
--